

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

Compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la résiliation des baux emphytéotiques pour un coût de 140 000 € hors frais notariaux et autorise le Maire ou un Adjoint à conclure toutes formalités et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'ouverture du camping municipal de Bellegarde pour la période estivale du mercredi 24 mai au soir au dimanche 3 septembre 2017 au matin, adopte les tarifs suivants pour la saison 2017 :

	Nuit	Emplacement	EDF
Par adulte	4,50 €	5,50 €	4,00 €

Par enfant

De 7 à 15 ans 3,00 €

Et tarif « prix de groupe » (à partir de 10 personnes) suivant pour la saison 2017 :

	Nuit	EDF
Accompagnateur et enfant	2,50 €	4,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'acquérir la totalité des parcelles AD 638, AD 207, AD 614 et AD 612 au prix de 32 850 €, hors frais notariés, décide de confier la transaction à Maître BOURGES, Notaire, pour la Commune de Bellegarde et autorise le Maire ou un adjoint à signer les pièces et documents afférents à ce dossier.

Prochain conseil municipal : jeudi 18 Mai 2017 – 19 heures